

Avis public d'élection

Vote par correspondance

Municipalité : Sainte-Angèle-de-Monnoir

Date du scrutin : 2 novembre 2025

Par cet avis public, Mme Pierrette Gendron, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

Poste de mairesse ou maire

Poste de conseillère ou conseiller 1

Poste de conseillère ou conseiller 2

Poste de conseillère ou conseiller 3

Poste de conseillère ou conseiller 4

Poste de conseillère ou conseiller 5

Poste de conseillère ou conseiller 6

2. Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau de la présidente d'élection ou de la secrétaire d'élection aux jours et aux heures suivants.

Du 19 septembre 2025 au 3 octobre 2025

Horaire

Vendredi 19 septembre 2025	De 8 h 30 à midi
Lundi 22 septembre 2025	De 8 h 30 à 16 heures
Mardi 23 septembre 2025	De 8 h 30 à 16 heures
Mercredi 24 septembre 2025	De 8 h 30 à 16 heures
Jeudi 25 septembre 2025	De 8 h 30 à 16 heures
Vendredi 26 septembre 2025	De 8 h 30 à midi
Lundi 29 septembre 2025	De 8 h 30 à 16 heures
Mardi 30 septembre 2025	De 8 h 30 à 16 heures
Mercredi 1 ^{er} octobre 2025	De 8 h 30 à 16 heures
Jeudi 2 octobre 2025	De 8 h 30 à 16 heures
Vendredi 3 octobre 2025	De 9 heures à 16 h 30

Attention : le vendredi 3 octobre 2025, le bureau sera ouvert en continu de 9 h à 16 h 30.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes.

Jour du scrutin : **Dimanche 2 novembre 2025, de 10 h à 20 h**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 26 octobre 2025, de 12 h à 20 h**

SMC-1 (25-08)

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, art. 99, 174 et 175.

Règlement sur le vote par correspondance, art. 5

Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander jusqu'au 21 octobre 2025 à votre présidente d'élection **de voter à votre domicile**. Il en va de même pour votre proche aidant.

4. Vous pourrez voter par correspondance si votre domicile n'est pas sur le territoire de la municipalité.

Pour voter par correspondance, vous devez soumettre une demande à la présidente d'élection au plus tard le 21 octobre 2025.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 22 octobre 2025.

Si vous avez fait une demande et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote, vous pouvez communiquer avec la présidente d'élection afin de vérifier les conditions pour les obtenir.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente d'élection au plus tard le vendredi 31 octobre 2025 à 16 h 30.

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Mme Caroline Pigeon.
6. La secrétaire d'élection a été désignée pour recevoir des déclarations de candidature.
7. Vous pouvez joindre la présidente d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Mme Pierrette Gendron

Présidente d'élection

Adresse : 5, chemin du Vide, Sainte-Angèle-de-Monnoir (Québec) J0L 1P0

Téléphone : 450 460-7838 poste 222

Signature

Lieu : Sainte-Angèle-de-Monnoir

Date : Le 9 septembre 2025

_(Original signé)_____

Présidente d'élection